

## Lettre de Albert Borschette à Eugène Schaus (8 novembre 1961)

**Légende:** Le 8 novembre 1961, Albert Borschette, représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés européennes, adresse une lettre à son ministre des Affaires étrangères, dans laquelle il évoque les positions de l'Italie, de la Belgique et de la République fédérale d'Allemagne à l'égard du projet français de traité d'Union politique européenne (Plan Fouchet I).

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Instituts internationaux - Institutions spécialisées - Organisations internationales. Coopération politique européenne - Question fondamentales. 2ème conférence des Chefs de Gouvernement - 1961, AE 13079.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_albert\\_borschette\\_a\\_eugene\\_schaus\\_8\\_novembre\\_1961-fr-0f6b495c-742b-434a-be53-69435741c255.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_albert_borschette_a_eugene_schaus_8_novembre_1961-fr-0f6b495c-742b-434a-be53-69435741c255.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2014

## Lettre de Albert Borschette à Eugène Schaus (8 novembre 1961)

Bruxelles, le 8 novembre 1961

### Confidentielle

Le Représentant Permanent auprès des Communautés Européennes  
à  
Son Excellence Monsieur Eugène Schaus  
Ministre des Affaires Etrangères à Luxembourg.

### Objet : Coopération politique — Projet de Traité établissant une Union d'Etats.

Comme vous avez bien voulu me le demander, j'ai mis l'Ambassadeur Cattani, Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères à Rome, au courant, d'une façon discrète et confidentielle, de l'évolution de l'attitude belge en ce qui concerne le projet français de Traité établissant une Union d'Etats.

L'Ambassadeur Cattani ne semblait pas trop étonné de l'évolution de la pensée de M. Spaak.

Outre les raisons personnelles que nous supposons quant à l'attitude récente de M. Spaak, l'Ambassadeur Cattani a dit que l'Internationale Socialiste a pris à Rome la décision de faire échouer par tous les moyens les projets de coopération politique du Général de Gaulle. La volte-face de M. Spaak semble donc être la conséquence logique de cette décision qui s'ajoute à ses réactions émotives.

L'Ambassadeur Cattani a fait remarquer qu'il avait éprouvé les plus grandes difficultés pour convaincre le Président Fanfani de ne pas prendre également une attitude négative, déterminée par d'autres raisons.

L'Ambassadeur Cattani m'a exposé que le Gouvernement italien était en train d'élaborer un système pragmatique pour surmonter les réticences des Gouvernements belge et néerlandais qui ne veulent plus discuter du projet français sans la participation active et entière de la Grande-Bretagne. Ce système pourrait être le suivant : Par une procédure confidentielle, les Britanniques seraient mis au courant d'une façon permanente des discussions sur le plan français et sur son évolution future, avant la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de janvier prochain. Celle-ci se bornerait à entériner le plan français amendé au cours des discussions qui doivent encore avoir lieu à la Commission Fouchet. Il serait convenu alors entre les six Gouvernements que ce plan ne serait pas encore soumis à la ratification parlementaire. Celle-ci, au contraire, aurait lieu au même moment que l'Accord d'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes.

L'Ambassadeur Cattani m'a expliqué que, pour le Parlement italien entre autres, ce parallélisme de ratification serait le seul moyen de faire passer le projet de Traité établissant une Union d'Etats qui, présenté séparément, n'aurait aucune chance d'être accepté par les Parlementaires intégrationnistes du Parlement italien. La même situation pourrait d'ailleurs se présenter dans plusieurs autres Parlements nationaux.

Les principales propositions d'amendements que le Gouvernement italien aurait l'intention d'introduire dans le projet français, seraient les suivantes : prévoir des pouvoirs beaucoup plus étendus pour le Parlement européen en lui donnant notamment l'autorité budgétaire pour les dépenses de défense et prévoir une date précise pour l'élection du Parlement européen au suffrage direct.

Dans un entretien que j'ai eu avec M. Jansens, Directeur Général de la Politique au Ministère des Affaires Etrangères à Bonn, celui-ci m'a dit que le projet français constituait sans doute une base de discussion pour le Gouvernement fédéral, mais qu'il était trop vague pour être accepté tel quel et devrait donc subir des modifications assez profondes pour trouver son accord. M. Jansens a notamment dit que la clause de révision après un délai de trois ans devrait être précisée dans le sens qu'elle ne pourrait évoluer que vers une intégration et une fédération d'Etats.